



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA 2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **SPL Territoire de Vaucluse (Concessionnaire de la Commune de l'Isle sur la Sorgue)**

Commune et département) : **84000 Avignon**

Adresse : **6, Passage de l'Oratoire**

Téléphone : : **04 90 27 57 12**

Email : **sneri@citadis.fr**

Nom du projet : **Projet d'aménagement du Clos du cardinal à l'Isle sur la Sorgue**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Formulaire cas par cas**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste à aménager un terrain en vue de la construction d'environ 210 logements. Il s'agira de réaliser une voie de desserte avec les réseaux secs et humides, des ouvrages de rétention des eaux pluviales, des aménagements paysagers, des liaisons douces.

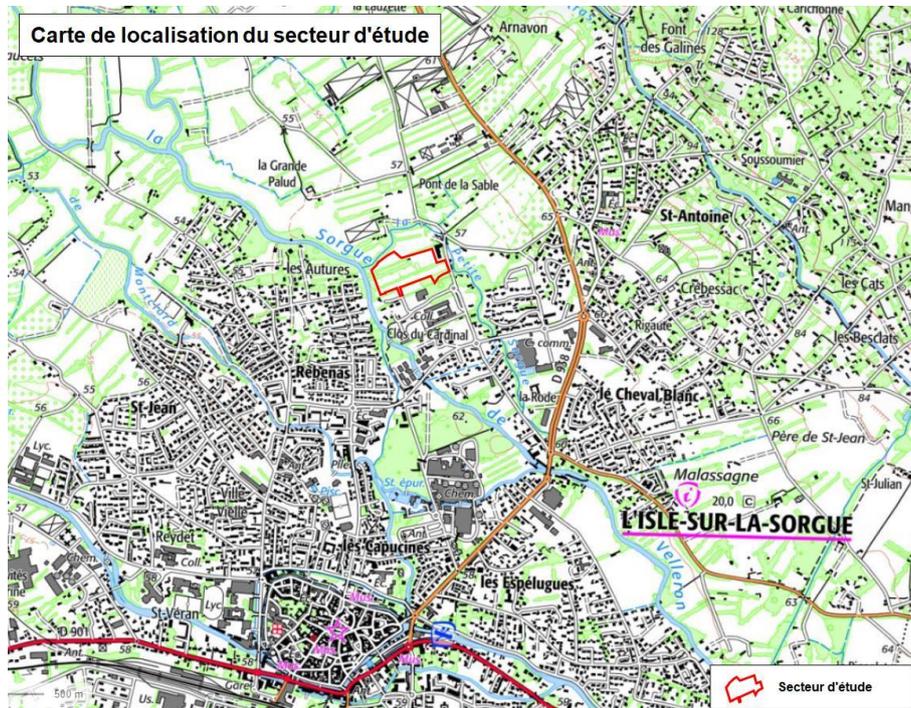
b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé dans une enclave urbaine, au Nord de la zone agglomérée de l'Isle sur la Sorgue

Nom de la commune : **Isle sur la Sorgue** N° Département : **84**

Lieu-dit : **Clos du Cardinal**



Carte IGN – Géoportail

Partiellement en site(s) Natura 2000 ☐

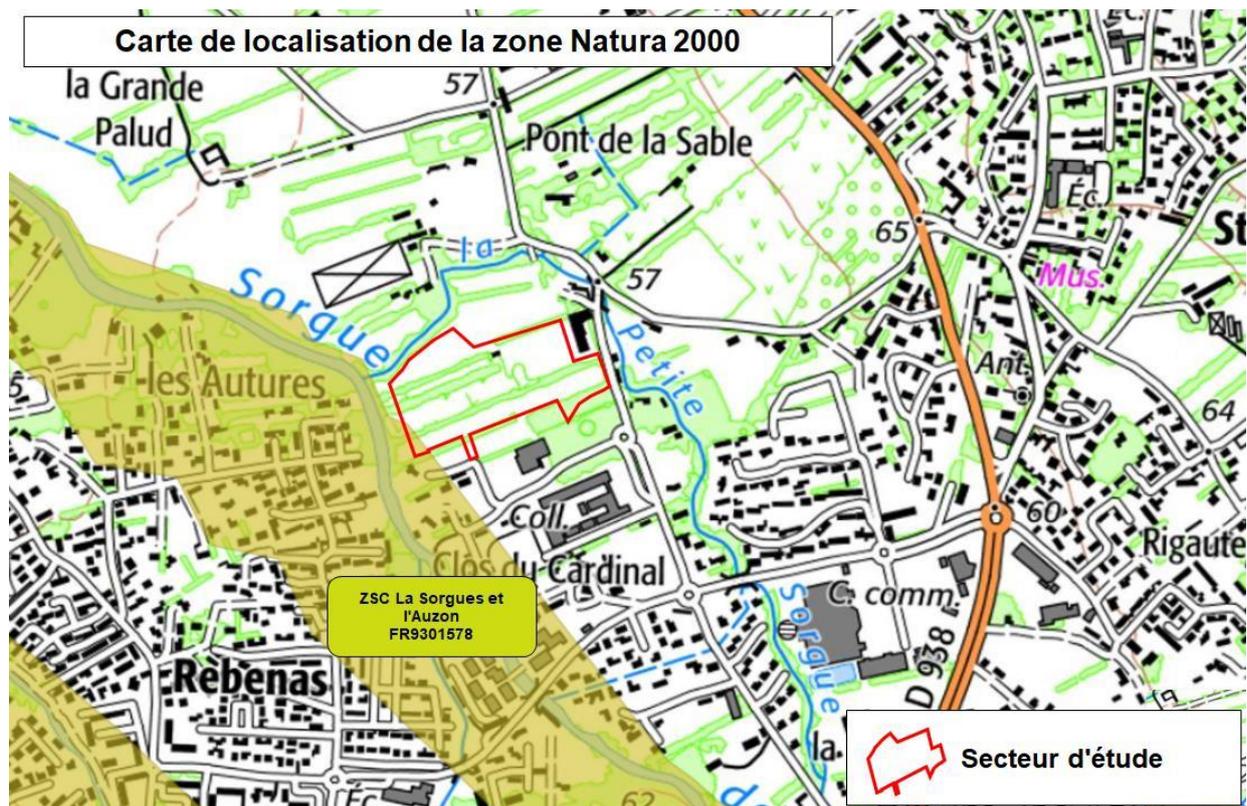
n° de site(s) : **La Sorgue et l'Auzon (FR9301578)**

n° de site(s) : (FR93-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A Km du site n° de site(s) :

A Km du site n° de site(s) :



Carte de localisation du zonage Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **2,1 ha environ** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet ne prévoit pas d'aménagements connexes.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue :

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 mois à 1 an | <input type="checkbox"/> > 5 ans |

- Période précise si connue :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input type="checkbox"/> Automne |
| <input type="checkbox"/> Eté | <input type="checkbox"/> Hiver |

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En période d'exploitation, le projet sera utilisé de façon traditionnelle, comme un lieu d'habitat. L'entretien des espaces verts et des ouvrages de rétention sera assuré par la Commune.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **1,73 MEHT**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

Pollutions (accidentelles) possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale

Réserve Naturelle Régionale

Parc National

Arrêté de protection de biotope

Site classé

Site inscrit

PIG (projet d'intérêt général) de protection

Parc Naturel Régional

ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Réserve de biosphère

Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : friche agricole.....

Commentaires : les parcelles sont d'anciens terrains agricoles qui sont encore utilisés pour du pâturage

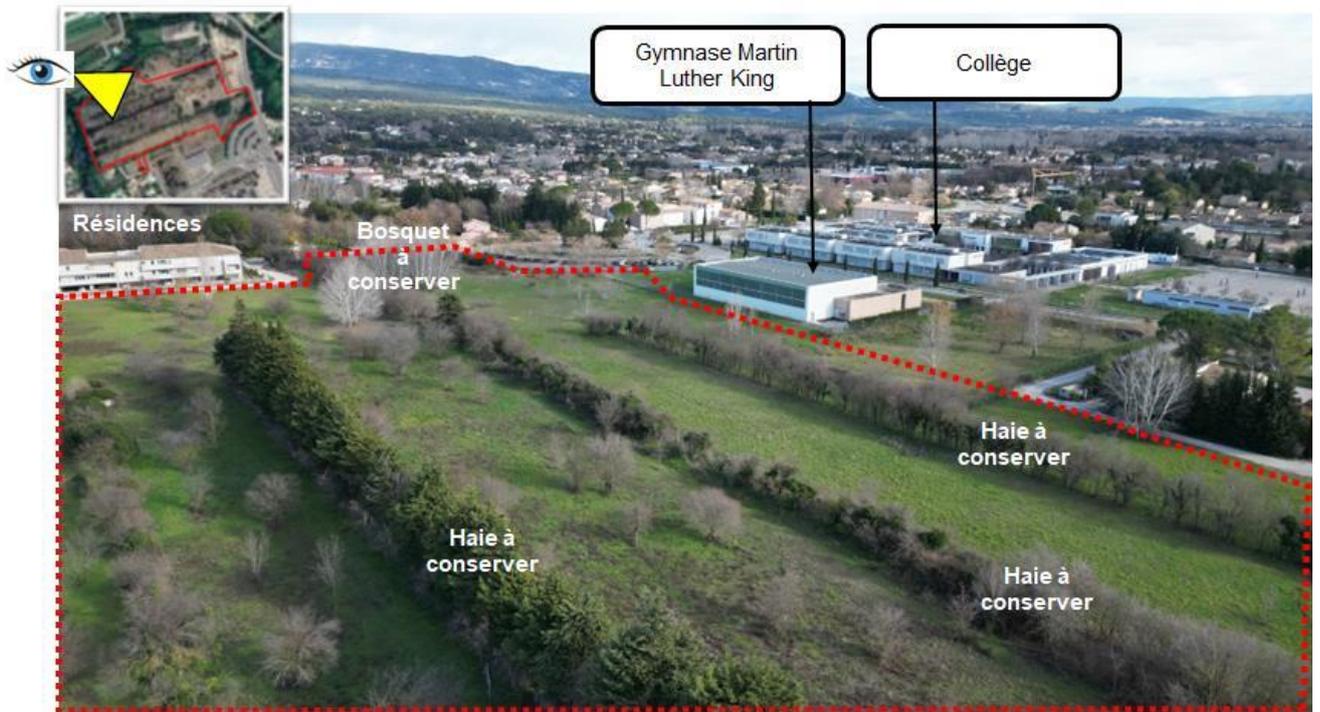
MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

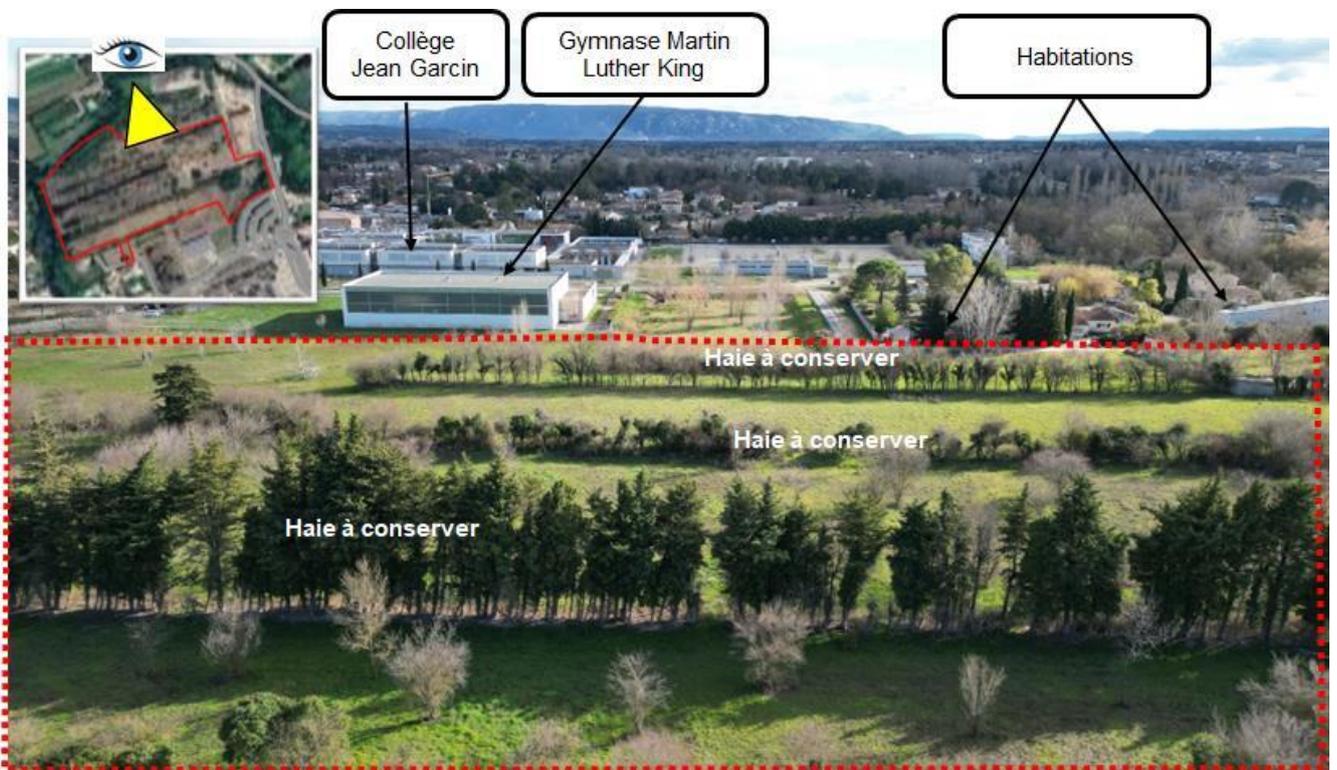
Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



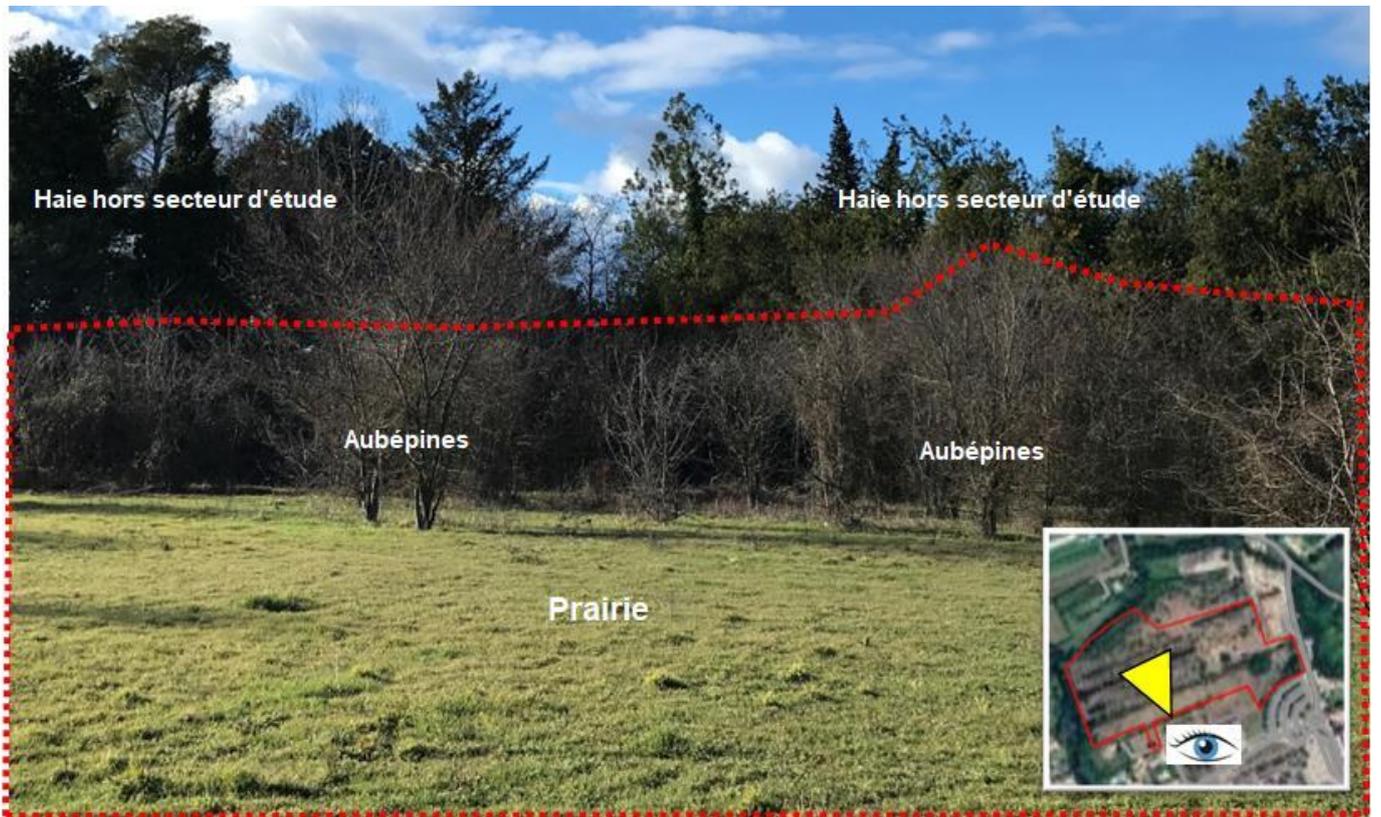
1/ Vue de drone sur la zone de projet, vers l'Est



2/ Vue de drone sur la zone de projet, vers le Sud-Est



3/ Vue de drone sur la zone de projet, vers le Sud



4/ Vue rapprochée sur la zone de projet, vers le Nord



5/ Vue rapprochée sur la zone de projet, vers l'Est

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : friche post-culturale...	X	
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par le site Natura 2000 concerné : [La Sorgue et l'Auzon \(code : FR9301578\)](#)

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens, reptiles				
Insectes	Cordulie à corps fin	x	Espèces potentielles au niveau de la Sorgue de Velleron et de sa végétation associée. Ces milieux seront entièrement conservés.	Aucune incidence
	Agrion de mercure	x		
	Ecaille chinée	x		
	Damier de la succise		Espèce considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet	
	Lucane cerf-volant			
	Grand Capricorne			
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Loutre d'Europe			
Chauves-souris	Minioptère de Schreibers	x	Absence de gîtes favorables. Ces quatre espèces utilisent certainement le site d'étude pour se déplacer et y chasser occasionnellement. Le Murin à oreilles échancrées chasse préférentiellement dans les ripisylves de la Sorgue de Velleron.	Faible incidence
	Petit Rhinolophe	x		
	Grand Rhinolophe	x		
	Murin à oreilles échancrées	x		
	Petit Murin		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	Grand Murin			
Oiseaux				
Poissons	Chabot		Absence de milieu favorable (espèce inféodée à la Sorgue de Velleron).	Aucune incidence
	Bouvière			
	Blageon			
	Toxostome			
	Lamproie de Planer			
Plantes				
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales				

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet ne prévoit aucune suppression dans le petit secteur localisé en zone Natura 2000.



Sur le reste du secteur d'étude, le projet génère la suppression de quelques superficies de friches post-culturelles.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet n'est pas de nature à engendrer la destruction d'une espèce figurant au FSD.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Afin de limiter l'impact sur les habitats naturels, le projet prévoit le maintien d'un important linéaire de haies, ainsi qu'un bosquet de frênes. Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place de nombreuses mesures de réduction des incidences qui sont résumées ci-après :

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier et d'exploitation :

ME1 : Sauvegarde d'éléments d'intérêts

Lors de la phase de préparation du chantier, les éléments d'intérêt seront sauvegardés (haies, bosquet de frênes, arbres d'intérêt). Les éléments d'intérêt linéaires boisés ont vocation de corridors pour toutes les espèces.

MR2 : Valorisation de la Trame Verte

Le projet prévoit la mise en place de nombreux aménagements paysagers (arbres et arbustes méditerranéens), ainsi que des bassins paysagers. Ces dispositions permettront de favoriser le maintien de la biodiversité.

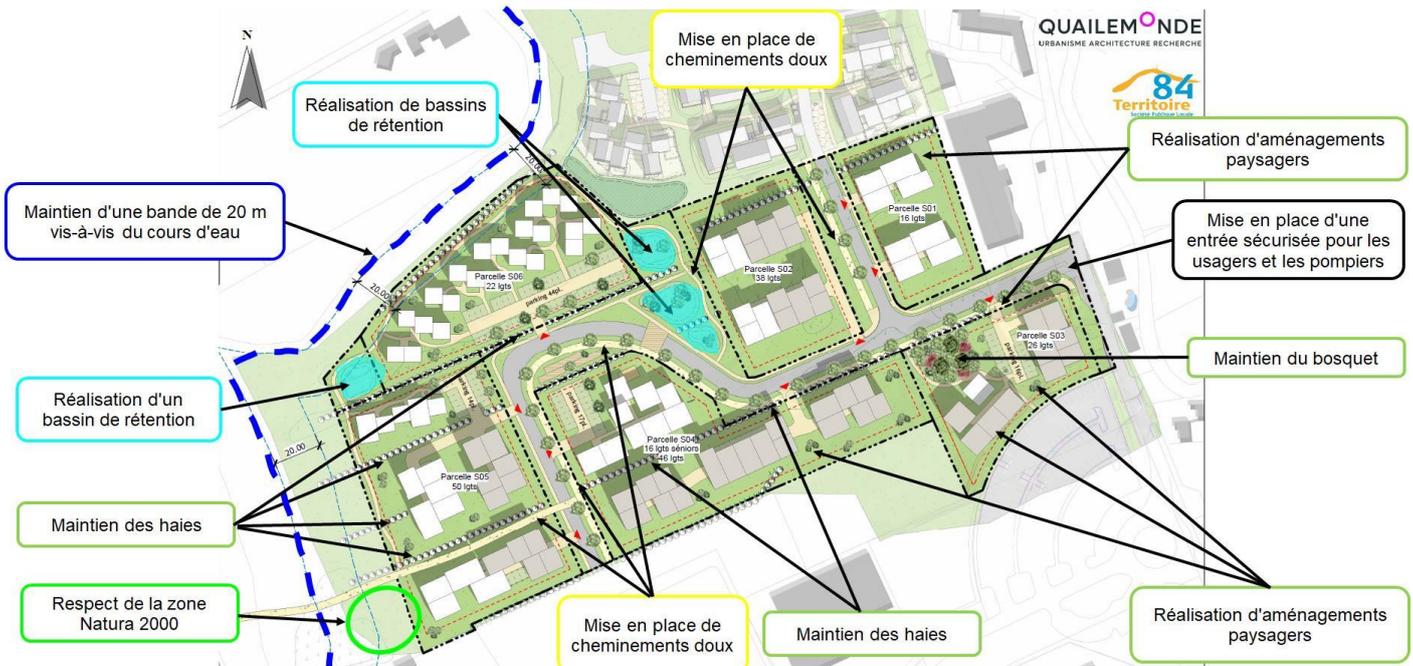
MR3 : Valorisation de la Trame Bleue - Gestion de la ressource

Le projet prévoit la mise en place de bassins de rétention et de noues paysagées, qui seront en lien avec la Sorgue de Velleron, localisée à proximité. Ces dispositifs permettront d'agrémenter localement la trame bleue.

MR4 : Respect du calendrier d'intervention

Un calendrier des travaux sera proposé afin de limiter les impacts sur les espèces locales.

Carte de localisation des mesures environnementales



Autres mesures :

- gestion cohérente des déchets : ordures ménagères + matériaux recyclables
- mise en place d'équipements d'éclairage de faible intensité et orientés vers le bas
 - suivi écologique des travaux en période de chantier
 - isolation (phonique + thermique) des bâtiments
- mise en place d'équipements économes en eaux : arrosage par goutte-à-goutte,
- favorisation des superficies perméables (espaces végétalisés + aires de stationnement)
- mise en place d'une démarche QDM (Quartier Durable Méditerranéen)

Carte de localisation des mesures Environnementales



Plan masse du projet

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les parcelles sont constituées de friches post-culturelles. La limite d'emprise de la zone de projet intercepte certes la limite périphérique d'une zone Natura 2000 (ZSC « La Sorgue et l'Auzon »), mais le secteur concerné sera intégralement maintenu. Le projet a prévu un certain nombre de mesures (selon la séquence ERC, en période de chantier et en période d'exploitation) afin de limiter l'impact sur la faune et la flore et notamment de ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD.

De ce fait, le projet n'est pas de nature à avoir une incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC « La Sorgue et l'Auzon » située en zone proche à l'Ouest de la zone de projet.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : **Avignon**

Signature :

Le : **21 Juillet 2024**


6, passage de l'Oratoire - 84000 AVIGNON
Tél. 04 90 27 57 00 - Fax 04 90 85 90 72
Siret : 802 646 117 00019